

EXTRAIT
REGISTRE
DES
DECISIONS

N° 70-2022

**DECISION DU MAIRE
CONTRAT DE LOCATION AVEC PITNEY BOWES
POUR LA MACHINE A AFFRANCHIR**

Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité,

VU la nécessité de disposer, dans les services administratifs de la Ville, d'une machine assurant l'affranchissement du courrier, l'ouverture des enveloppes et la destruction de documents,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure, avec une société spécialisée, un contrat de location-entretien pour ce type de matériel,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un contrat de location-entretien est conclu entre la commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et la société Pitney Bowes, sise, 9 rue Paul Lafargue, Immeuble le Triangle, CS 20012, 93456 Saint Denis La Plaine Cedex.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat dont le montant de la dépense à engager s'élève à la somme annuelle de 1 510€ HT, soit 1812,00€ TTC pour la mise sous enveloppes.

Le contrat est conclu pour une période de 5 ans, à compter de la mise en service et l'utilisation des machines.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et publiée sur le site internet de la ville.

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Pierrefeu-du-Var, le 16/09/2022

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

Le Maire,
Patrick MARTINELLI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5 rue Racine - B.P.40510 - 83041 Toulon Cedex 9, à compter de sa publication ou notification.
Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Usage Interne :	Affiché le			Berger Levraut
Code V. 1	117207	100	Opp. N°	OID-05547767
Code V. 2	194000			ID : 083-218300911-20220916-70_2022-CC
Code GCN-ICAV			Am. R.	
Ind.				

Contrat de Location Entretien

Entre: Pitney Bowes, SAS au capital de 11 789 424,25 €, ayant son siège social 9 rue Paul Lafargue, Immeuble le Triangle, CS 20012, 93456 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX, immatriculée sous le n° 562 046 235 RCS Bobigny, NAF 7733Z, N° TVA intracommunautaire FR 36562046235.

Et :

LE LOCATAIRE:

Réf. Comande: Réf. variable* Compte client Locataire (si existant)

*En cochant cette case, Le Locataire s'engage à communiquer à PB par écrit (administratif@pb.com) tout nouveau n° de Réf. de commande dans les deux mois précédents l'émission de chaque facture à venir.

RAISON SOCIALE:

ADRESSE POSTALE:

CODE POSTAL: VILLE: CS TSA BP

CONTACT: Mme M. TEL:

EMAIL: (Suivi administratif)

SIRET: TVA:

INSTALLATION: (à compléter uniquement si informations différentes du Locataire) Compte client Installé (si existant)

RAISON SOCIALE:

ADRESSE POSTALE:

CODE POSTAL: VILLE:

CONTACT: Mme M. TEL:

EMAIL: (Installé - Inview)

SIRET:

EMAIL: (Contact informatique)

Commentaires obligatoires si contraintes de livraison: (horaires, dates de fermetures, codes d'accès, etc...)

FACTURATION: (à compléter uniquement si informations différentes du Locataire et ou de l'Installation) Idem installation Compte client Facturé (si existant)

RAISON SOCIALE:

ADRESSE POSTALE:

CODE POSTAL: VILLE: CS TSA BP

CONTACT: Mme M. TEL:

EMAIL: (Comptabilité)

SIRET: TVA:

SIRET CHORUS: (uniquement pour Ets public et si différent du SIRET facturé) CODE SERVICE CHORUS: (uniquement pour Ets public)

Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le



Laisse sur annuels prévus

ID : 083-218300911-20220916-70_2022-CC

CONDITIONS PARTICULIERES : le contrat a pour objet la location et l'entretien des matériels ci-dessous au

Code(s) Produit(s) - avec accessoire(s) et périphérique(s) éventuel(s)	Qté(s)	Désignation		
KITRSENDPROP10FR	1	SENDPRO 1000	X	20000
MW96000 -7Kg	1	BALANCE		
LOCFCT	1	GRATUITE DES TARIFS		
HS10061405	1	OUVRE LETTRES DL 75 - Pas d'entretien	X	
PACKFIDINVIEW	1	INVIEW	X	
23264111	1	DESTRUCTEUR DE DOCUMENTS - Pas d'entretien	X	

* Tout dépassement du nombre de cycles prévu au Contrat donnera lieu à une facturation complémentaire conformément aux dispositions de l'article 8.3

DUREE :

Le présent contrat est conclu pour une durée irrévocable de 5 Ans Trimestres

LE LOYER INITIAL DE REFERENCE(1) SERA DE : 1510 € Hors Taxes + TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture

(1) Le loyer de référence est un loyer annuel pour les Contrats dont la durée est exprimée en années et un loyer trimestriel pour les Contrats dont la durée est exprimée en trimestres. En signant ce contrat, le Locataire reconnaît avoir pris connaissance de l'article 9 des conditions générales. Ainsi, les facturations suivantes seront établies sur la base du loyer initial majoré de cet article.

DATE DE LIVRAISON / ACTIVATION SOUHAITEE (date convenue avec le Locataire): 01/11/2022

Cette date de livraison convenue avec le Locataire est conditionnée à la bonne réception par Pitney Bowes de l'ensemble des documents contractuels, signés et datés par le Locataire dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de l'offre commerciale correspondante.

FACTURATION : A date anniversaire Année civile Paiement par mandat Administratif, terme à échoir (réservé aux seuls établissements publics)

ANCIEN(S) CONTRAT(S) :

7148795815

Pitney Bowes procédera par défaut au transfert automatique de la (des) flamme(s) publicitaire(s) active(s) sur l'ancienne machine à affranchir Pitney Bowes vers la nouvelle machine à affranchir installée, avec application des conditions mentionnées dans l'article 6. En cas de refus du transfert automatique, le client fera la demande auprès de nos services à l'adresse administratif@pb.com.

Le Locataire accepte tacitement que le mandat SEPA récurrent actuellement utilisé dans le cadre des règlements des factures liées à(aux) ancien(s) contrat(s) identifié(s) ci-dessus sera utilisé pour le bon règlement des factures liées à ce nouveau contrat. Dans le cas contraire, le Locataire complètera et signera le nouveau mandat SEPA joint ci-dessous.

DISPOSITIONS SUPPLEMENTAIRES

L'ensemble des données et conditions particulières sus-mentionnées ainsi que les Conditions Générales de Location Pitney Bowes sont applicables sur toute la durée du présent contrat

PRIX FERMES sur toute la durée du présent contrat, hors consommables.

...
...
...

Le présent contrat prend effet à compter de la date de signature des présentes par le Locataire dans les conditions stipulées à l'article 10 alinéa 1.

La signature du Locataire vaut demande irrévocable de location. Le Locataire accepte de subordonner l'entrée en vigueur du contrat à l'acceptation par le service Crédit de Pitney Bowes, comme expliqué dans la clause 1.

POUR LE LOCATAIRE (signataire habilité à ratifier le contrat au nom et pour le compte du Locataire)

En signant le présent contrat, le Locataire manifeste avoir pris connaissance des conditions du présent contrat de location et des Conditions Générales (version CC - 09.21 / LSF035 AP 09-21) disponibles à l'adresse (pb.com/fr/cc) et les accepte, y compris la clause attributive de juridiction (l'article 25).

Informations à compléter en cas de signature Electronique:

OU

Informations à compléter de façon lisible et uniquement en cas de signature manuscrite:

Signature:

E-mail: r.brou@pierrefeu-du-var.fr

Fonction:

M. Mme. Date: 16 / 09 / 2022

NOM: MARTINELLI

Prénom: PATRICK

Qualité / fonction: MAIRE

Signature et cachet commercial du Locataire (obligatoires):



PITNEY BOWES: NOM: Marie-Hélène BATTISTI Signature Pitney Bowes:

Suivi admin: SMARSAL6136650-428